



## Assemblée générale

Distr. générale  
24 mai 2010  
Français  
Original : anglais

---

**Conférence d'examen de l'Accord  
aux fins de l'application des dispositions  
de la Convention sur le droit de la mer  
du 10 décembre 1982 relatives  
à la conservation et à la gestion des stocks  
de poissons dont les déplacements  
s'effectuent tant à l'intérieur  
qu'à l'extérieur de zones économiques  
exclusives (stocks chevauchants)  
et des stocks de poissons grands migrants**  
New York, 24-28 mai 2010

### Organisation des travaux

#### Cadre général des interventions

Les délégations sont priées d'axer leurs interventions sur les trois questions ci-après afin de donner un cadre précis au débat sur l'évaluation de l'efficacité de l'Accord<sup>1</sup> :

1. Dans quels domaines l'application des recommandations adoptées à la Conférence d'examen en 2006 s'effectue-t-elle de manière généralement satisfaisante?
2. Dans quels domaines l'application des recommandations en est-elle à un stade peu avancé ou a-t-elle peu progressé?
3. Quels moyens pourraient être proposés pour renforcer encore la teneur et les méthodes d'application de l'Accord?

---

<sup>1</sup> Cette façon de procéder n'empêche en rien les délégations de traiter d'autres questions pour compléter et alimenter le débat.



## Programme de travail<sup>2</sup>

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>	
<b>Lundi 24 mai</b>		
10 heures-13 heures	Points 1 à 7	Formalités d'ouverture de la Conférence
	Point 8	Évaluation de l'efficacité de l'Accord pour assurer la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs
	Point 8 a)	Examen de l'application des recommandations relatives à la conservation et à la gestion des stocks – recommandations 18 a) à 18 k), 19 et 20 (questions-cadres 1 et 2) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption et application de mesures (par. 89 à 91, 137 à 140 et 185)</li> <li>• Création d'organisations ou d'arrangements régionaux de gestion des pêches nouveaux (par. 92, 93, 141, 142 et 186)</li> <li>• Application du principe de précaution et de l'approche écosystémique (par. 94 à 102, 143 à 149, 175 à 177, 187 et 194)</li> <li>• Compatibilité des mesures (par. 103 à 107, 150 à 152 et 188)</li> <li>• Mise au point des outils de gestion par zone (par. 108 à 114, 153 à 156 et 189)</li> <li>• Gestion de la capacité de pêche et élimination des subventions (par. 115 à 123, 157 à 162 et 190)</li> <li>• Engins de pêche perdus ou abandonnés et déchets de la pêche (par. 124 à 129, 163 à 165 et 191)</li> <li>• Collecte de données et échange d'informations (par. 130 à 136, 166 à 173, 178 à 181 et 192 à 194)</li> <li>• Gestion des données par la FAO et base de données sur les statistiques mondiales relatives à la pêche (par. 182 à 184 et 194)</li> </ul>
15 heures-18 heures	Point 8 a) ( <i>suite</i> )	Examen de l'application des recommandations relatives aux mécanismes de coopération internationale et aux États non parties à l'Accord – recommandations 32 a) à 32 k) (questions-cadres 1 et 2) :

<sup>2</sup> Les paragraphes indiqués entre crochets correspondent aux paragraphes du rapport du Secrétaire général présenté à la reprise de la Conférence d'examen (A/CONF.210/2010/1).

Date/heure

Point de l'ordre du jour/programme

- Renforcement des mandats et des mesures des organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches (par. 196 à 201, 225 à 228 et 295)
- Études de performance et directives relatives aux pratiques optimales (par. 247 à 299)
- Renforcement et amélioration de la coopération entre les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches (par. 202 à 206, 229 à 232 et 300)
- Participation aux organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches (par. 207 à 213, 233 à 239, 301 et 302)
- Règles et procédures de prise de décisions dans les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches (par. 214 à 217, 240 à 242 et 303)
- Contrôle effectif par les États du pavillon (par. 218 à 220, 243 et 304)
- Pêches des États en développement (par. 221 à 224, 244 à 246 et 305)

**Mardi 25 mai**

10 heures-13 heures

Point 8 a)  
(suite)

Examen des éléments relatifs au suivi, au contrôle et à la surveillance, et respect et application – recommandations 43 a) à 43 o) (questions-cadres 1 et 2) :

- Renforcement du contrôle exercé sur les navires (par. 307 à 319, 364 à 369 et 403 à 405)
- Évaluation de la performance des États du pavillon (par. 320 à 323, 370 à 374, 398 et 406)
- Adoption des mesures du ressort de l'État du port (par. 324 à 326, 375 à 377, 399, 400 et 407)
- Renforcement des mécanismes d'application des organisations ou arrangements régionaux de gestion des pêches (par. 327 à 331, 378 à 382, 408 et 409)
- Autres mécanismes de mise en application des organisations ou arrangements régionaux de gestion des pêches (par. 332, 333, 383 à 385 et 410)
- Réglementation applicable aux navires de transbordement et navires ravitailleurs (par. 334 à 342, 386 à 392, 411 et 412)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/programme</i>	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des accords d'accès aux fonds de pêche (par. 343 à 347 et 413)</li> <li>• Mesures relatives aux marchés (par. 348 à 354, 393, 394 et 414)</li> <li>• Réseau international de suivi, de contrôle et de surveillance (par. 355 à 357 et 415)</li> <li>• Accord de la FAO et établissement d'un registre mondial des navires de pêche (par. 358 à 363, 395 à 397, 401, 402 et 416)</li> </ul>
15 heures-18 heures	Point 8 a) ( <i>suite</i> )	<p>Examen de l'application des recommandations relatives aux États en développement et aux États non parties à l'Accord – recommandations 55 a) à 55 f), 56 et 57 (questions-cadres 1 et 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion d'une plus large adhésion à l'Accord (par. 418 à 423 et 454)</li> <li>• Renforcement de la participation des États en développement aux organisations ou arrangements régionaux de gestion des pêches (par. 427 à 436, 455 et 456)</li> <li>• Coopération avec les États en développement et assistance fournie à ces États (par. 437 à 440 et 455)</li> <li>• Besoins des États en développement en matière de renforcement des capacités (par. 449 à 452 et 457)</li> <li>• Programmes et mécanismes de renforcement des capacités, dont le Fonds d'assistance créé au titre de la partie VII (par. 424 à 426, 441 à 448, 453, 455 et 457)</li> </ul>
<b>Mercredi 26 mai</b>		
10 heures-13 heures	Point 8 b)	Examen des moyens proposés pour renforcer encore la teneur et les méthodes d'application des dispositions de l'Accord (question-cadre 3)
15 heures-18 heures	Point 8 b) ( <i>suite</i> )	Examen des moyens proposés pour renforcer encore la teneur et les méthodes d'application des dispositions de l'Accord (question-cadre 3)
<b>Jeudi 27 mai</b>		
10 heures-13 heures		Présentation et examen du résumé des discussions menées au titre du point 8 b), établi par le Président
15 heures-18 heures		Examen du rapport final de la Conférence

